

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2011

DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 133

présenté par
M. Cherpion, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 6 NONIES

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« scolaire ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision (conforme au texte de l'ANI).